

L'ajournement

consortium se retire d'un projet sur lequel ils travaillent depuis six ou sept ans dans certains cas. J'espère que les députés d'en face vont saisir toute l'importance de ce projet pour l'avenir économique du Cap-Breton.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, le projet Scotia Synfuels du Cap-Breton pourrait entraîner des retombées économiques considérables pour la région de l'est de la Nouvelle-Écosse.

Je voudrais répéter certaines choses que le ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique a dites la semaine dernière à la Chambre.

Le gouvernement du Canada essaie d'améliorer les possibilités de développement économique de la région de l'Atlantique en tenant compte de toutes les occasions d'emploi qui peuvent aider à diversifier son économie. La création de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique témoigne de l'importance que le gouvernement accorde à cette question.

C'est le député qui a insisté pour faire approuver un crédit d'impôt à l'investissement pour ce projet, mais il faut signaler que c'est Industrie, Sciences et Technologie Canada plutôt que l'APECA qui est le principal responsable fédéral dans ce projet. En tant qu'agence de développement pour les petites et moyennes entreprises, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique peut jouer un rôle de promoteur.

Cela étant dit, je veux signaler que les fonctionnaires fédéraux ont passé beaucoup de temps à examiner la viabilité économique à long terme de ce projet et les possibilités qu'il offre sur le plan de la création d'emplois à long terme. Je veux aussi signaler que, dans le cadre de l'entente auxiliaire Canada-Nouvelle-Écosse pour le développement de la région du détroit de Canso, l'APECA et le gouvernement provincial ont versé ensemble 650 000 \$, ce qui représente 50 p. 100 du coût de l'étude de faisabilité achevée en novembre 1989.

Comme cela a été trop souvent le cas avant 1984—et mes collègues d'en face n'ont, pour le confirmer, qu'à examiner le bilan de leur parti lorsqu'il était au pouvoir—les gouvernements se sont souvent empressés d'investir dans des projets dans la région du Cap-Breton simplement pour se sortir rapidement d'une impasse. Le gouvernement veut être sûr qu'un investissement de fonds publics produit des emplois durables et viables à long terme.

En ce qui concerne Scotia Synfuels, les responsables de l'APECA et du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie veulent être sûrs que ce projet, évalué à plus de 400 millions, est suffisamment valable pour

justifier une dépense notable de fonds publics sous forme de crédit d'impôt à l'investissement.

Même si le nombre d'emplois que cette entreprise promet de créer est impressionnant, nous souhaitons faire des études plus poussées avant de prendre une décision.

L'AGRICULTURE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Je reviens sur une question que j'ai posée à la Chambre, le 2 mai dernier, au sujet de l'avenir de l'industrie agricole au Canada. J'avais posé ma question, parce que l'agriculture et l'avenir du secteur agricole, particulièrement dans l'ouest du pays, suscitaient dans ce temps-là de vives inquiétudes.

Je voudrais signaler certains aspects de cette industrie qui préoccupent les gens. Les agriculteurs s'inquiètent parce que les taux de la SCA, ce qu'on appelle la banque des agriculteurs, ont affiché plusieurs hausses cette année et que cela pose des problèmes. Les taux d'intérêt élevés portent un dur coup aux agriculteurs, tout comme aux entreprises un peu partout au pays. Le Conseil économique du Canada a prévu que le revenu agricole fléchirait d'environ 87 p. 100 cette année. Ce recul est moins important que ne le laissent entrevoir les premières prévisions, mais il reste qu'une baisse de revenu de 87 p. 100 est considérable.

La compétence de la Commission canadienne du blé relativement au commerce de l'avoine est remise en question, à cause de l'Accord de libre-échange et du fait que, l'an prochain, aucune restriction ne sera appliquée aux importations de céréales, et peut-être même de blé et d'orge. Le gouvernement n'invoque pas l'article 701.4 de l'Accord de libre-échange. L'article 701.4 précise que lorsque le Canada ou les États-Unis concluent des ententes avec des tiers, ils enfreignent l'accord si ces ententes nuisent à la capacité de l'autre pays de commercer.

• (1815)

C'est exactement ce qui s'est passé dans le cas de l'URSS lorsque les États-Unis ont annoncé qu'ils leur vendraient quelque 12 millions de tonnes de céréales dont un tiers seraient subventionnées. Cette vente aura des répercussions directes sur nos ventes à l'Union soviétique. Le gouvernement a admis que cela posait un problème, mais il n'a pas pris les mesures énergiques qu'il fallait pour donner du tonus à sa déclaration. L'Accord de libre-échange prévoit ces mesures.

L'adoption du projet de loi agricole des États-Unis se heurte toujours à des difficultés. Ce projet de loi est pratiquement le même que le dernier projet de loi agricole. En même temps, le gouvernement canadien réduit l'aide accordée à nos producteurs. À cause du projet de loi sur les tarifs de l'Est, qui porte sur les céréales